

le mercredi 5 mai 2004

10 h

Prière.

M. Holder accueille à la Chambre René « Pepsi » Landry, député progressiste-conservateur de Moncton-Nord de 1999 à 2003.

Pendant les questions orales, le président interrompt les délibérations pour rappeler aux parlementaires d'adresser leurs questions et réponses à la présidence et de se taire lorsque le président est debout.

L'hon. D. Graham annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 20, *Loi concernant des questions administratives de diverses lois sur les corporations et les sociétés* ;
- 31, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, la séance est suspendue d'office de 12 h 30 à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait

rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 80	(22 avril 2004) ;
documents demandés dans les avis de motion 76 et 83	(29 avril 2004) ;
documents demandés dans l'avis de motion 75	(30 avril 2004) ;
documents demandés dans les avis de motion 79 et 81	(4 mai 2004).